

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du 1^{ère} trimestre 2023
Séance du 27 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt-et-un février, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO			Philippe LANGANNE	Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG			Liliane BORTOLUZZI
Eric FRULLINO	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT			Eric FRULLINO
Philippe LANGANNE	X			Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL	X			Sophie FORNUTO			Luc DUBOIS
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER			David DEVULDER
Alain GIMENEZ			Yolande BAUDIN	Corinne BRUCHE			Jean-Marc STEDILE
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER	X		
Pierre AGERON	X						

Délibération	N°2023-020	GESTION DU PERSONNEL – ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU CDG74
--------------	------------	---

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention intégrée d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de santé au travail,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

CONSIDERANT d'une part que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents,

CONSIDERANT d'autre part que la collectivité est tenue d'aménager les locaux et installations de service, de réaliser et maintenir les équipements de manière à garantir la sécurité des agents et des usagers, et de tenir les locaux dans un état constant de propreté et présentant l'ensemble des conditions d'hygiène et de sécurité nécessaire à la santé des personnes,

CONSIDERANT enfin que la collectivité est tenue de désigner le ou les agents chargés d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité,

ENTENDU l'exposé de Mme l'Adjointe au personnel, selon lequel :

Conformément à la loi, les collectivités et établissements publics doivent disposer d'un service de médecine préventive (équivalent de la médecine du travail), soit en interne, soit en recourant aux services du Centre de gestion départemental.





REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-020	GESTION DU PERSONNEL – ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU CDG74
--------------	------------	---

La commune adhère au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Haute-Savoie. Ses services concernent :

- Les visites des agents nouvellement recrutés
- les visites médicales périodiques de tous les agents
- le suivi médical des agents présentant des difficultés particulières
- l'accompagnement au maintien dans l'emploi et au reclassement professionnel...

La convention d'adhésion conclue le 31 décembre 2018 arrive à son terme. Il est proposé de renouveler l'adhésion à ce service pour un montant annuel de 0,39 % de la masse salariale, soit environ 4 000 € par an.

➤ **Il est proposé au Conseil municipal :**

- **De renouveler l'adhésion au service médecine de prévention du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie**
- **De solliciter le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de l'ensemble des prestations du service de santé au travail qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif, et de la convention intégrée qui s'y attache**
- **D'autoriser Monsieur le maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026 e qui sera annexée à la délibération**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	28	Majorité absolue	15
	POUR(S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)		
	28	0	0		

ADOPTE cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.



Le secrétaire de séance,
Philippe LANGANNE.

Délibération exécutoire compte tenu :
De sa transmission en Préfecture le : 28/02/2023
De sa mise en ligne le : 01/03/2023

